



CONTRÔLE : L'ANFR FAIT APPEL À DES DRONES POUR SES MESURES

27/02/2017

L'Agence nationale des fréquences a lancé en février un projet d'études visant à utiliser des drones pour réaliser des mesures du niveau de champ radioélectrique et de contrôle du spectre. Le premier objectif de ces drones est la mesure radioélectrique en des endroits dont l'accès est difficile, à l'exemple de façades d'immeuble ou d'émetteurs situés sur des infrastructures de grande hauteur (pylône, tour hertzienne, ...). Le second objectif est la recherche des sources d'interférences en milieu urbain dense. Les drones permettent de se dégager des obstacles comme les immeubles et des nombreuses réflexions qui perturbent les mesures et localisations faites au sol.

Une démonstration de mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques a été effectuée avec un drone au siège de l'ANFR le 17 janvier dernier, en face d'une antenne-relais de téléphonie mobile. Cette mesure avait été mise au point par la société SIMUTECH UAE. Pour cette expérimentation, les données de l'exposition ont été recueillies en temps réel à l'aide d'une liaison Bluetooth.

Des premiers vols "test" de détection de brouilleurs GPS sont attendus cette année en collaboration avec la société DBIconception qui fournirait drone et pilote. L'Agence, quant à elle, fournirait le matériel de détection (ordinateur personnel avec logiciel de détection mis au point par l'Agence et antenne GPS).